

**Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal  
du 07 juillet 2016**

Présents : Mmes et Mrs A.M FOURCADE, S. BONNASSIOLLE, M. F LAVALLEE, C. HIALE-GUILHAMOU, F. GOMMY, A. POUBLAN, R COUDURE, S. PIZEL, P. MIGUET, J. POUBLAN, M.H BEAUSSIER, M. TIRCAZES, T. GADOU, M. BLAZQUEZ, R. LAROUDIE.

Absents excusés : V. BERGES (procuration à T. GADOU), N. DRAESCHER (procuration à S. BONNASSIOLLE), E. PEDARRIEU (procuration à J. POUBLAN), I. BACQUERIE.

M. TIRCAZES a été élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du Compte Rendu de la séance du 29 juin 2016
- Choix des entreprises pour la réalisation de travaux d'aménagement du centre commercial
- Demande de subvention au titre du contrat de territoire
- Demande de subvention auprès de la CCLB64
- Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2015
- Questions diverses.

Séance ouverte à 19h.

## **I. Approbation du Compte Rendu de la séance du 29 juin 2016**

Mme le Maire demande s'il y a des observations sur le PV de la séance du 29 juin 2016. Il n'y a pas d'observation de la part des conseillers.

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **II. Choix des entreprises pour la réalisation de travaux d'aménagement du centre commercial**

M. COUDURE fait un compte-rendu de l'Assemblée Générale des copropriétaires du Centre Commercial qui a eu lieu mardi 5 juillet. Tous les membres étaient présents. La décision d'effectuer les travaux a été prise à la majorité (une abstention) et le nouveau règlement de copropriété a été adopté à l'unanimité. Une rencontre avec les entreprises et le maître d'œuvre la semaine prochaine permettra de fixer le calendrier.

Dans le cadre de ces travaux, M. POUBLAN André expose qu'en application de l'article 28 du Code des marchés publics, Mme le Maire a organisé une consultation en procédure adaptée afin de choisir les entreprises qui réaliseront les travaux d'aménagement du centre commercial

Après avoir procédé à l'analyse des offres, M. POUBLAN propose d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : à la société BERNADET pour un montant de 97 200€ HT
- Lot 2 : à la société TROISEL pour un montant de 67 866.61€ HT
- Lot 3 : à la société SBL PRODUCTION pour un montant de 41 500€ HT
- Lot 4 : à la société DEYRIS pour un montant de 33 951€ HT
- Lot 5 : à la société DEYRIS pour un montant de 9 031.65€ HT
- Lot 6 : à la société CLOISONS LA VALLEE pour un montant de 25 652€ HT
- Lot 7 : à la société ERBINARTEGARAY pour un montant de 31 066.75€ HT
- Lot 8 : à la société BERGERET pour un montant de 46 000€ HT
- Lot 9 : à la société NOVELEC pour un montant de 51 697€ HT
- Lot 10 : à la société BOGNARD pour un montant de 10 820.18€ HT
- Lot 11 : à la société DUFFAU pour un montant de 7 639€ HT
- Lot 12 : à la société TECHNIS pour un montant de 8 200€ HT
- Lot 13 : à la société SIGN pour un montant de 5 402.24€ HT

Mme le Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des éventuels avenants qui seraient nécessaires à l'exécution de ce marché, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Soumise au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

### **III. Demande de subvention au titre du contrat de territoire**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental peut aider au financement du projet de réaménagement du Centre Commercial par le biais des contrats de territoire. Le projet de réaménagement est inscrit dans le contrat de territoire conclu entre la communauté de communes des LUYS EN BEARN, le Département des Pyrénées Atlantiques et la commune de MONTARDON.

Mme le Maire rappelle que l'opération a un coût global de 481 920€ HT.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide du Département des Pyrénées Atlantiques au titre du contrat de territoire.

Soumise au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

### **IV. Demande de subvention auprès de la CCLB64**

M. BONNASSIOLLE précise aux membres du Conseil qu'une demande a été faite auprès de la Communauté de communes des LUYS en BEARN au titre du fonds de concours. Afin de percevoir la participation de 977€ correspondant à 50% du montant de l'achat de panneaux de basket, il convient de délibérer.

Soumise au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

### **V. Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2015**

M. André POUBLAN présente au Conseil Municipal le rapport d'activités du SIAEP LUYS GABAS LEES.

Il convient donc de soumettre ce rapport à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance de la situation générale du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable LUY GABAS LEES, au terme de l'exercice 2015, approuve le rapport d'activités 2015 du SIAEP LUY GABAS LEES.

Soumise au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

## **VI. Questions diverses**

1. Mme HIALE-GUILHAMOU précise que la commune a reçu les flyers et les affiches pour l'opération Cin'étoiles 2016.
2. Le prochain Conseil Municipal aura lieu à la fin du mois d'août.

La séance est levée à 19h45.